

Amiante à l'école : profs et parents s'inquiètent d'un risque grave

⌚ 4 min • T.Be.



La formation intersyndicale sur les risques de l'amiante, après le blocage par les parents d'élèves de l'école Saint-Jérôme les Lilas (13^e), dont les dalles sont fixées avec une colle amiantée.

Après le droit de retrait des enseignants, les parents d'élèves ont manifesté hier leurs craintes devant l'école St-Jérôme Les Lilas (13e). La Ville veut la création de formations optionnelles pour les inspecteurs et les responsables d'établissement.

L'inquiétude autour de l'amiante fait monter la tension aux abords des établissements scolaires marseillais. Avec un cas de présence de cette fibre microscopique dans le sol de l'école Saint-Jérôme les Lilas (13^e), dont les parents d'élèves ont préféré bloquer l'accès hier matin. "**Les travaux qu'on nous propose consistent à reboucher les trous sur les dalles amiantées, alors que l'on sait grâce au dossier technique amiante (DTA) de 2021 que**

I'intégralité des sols de l'école contient de l'amiante", s'alarme une enseignante de Saint-Jérôme Les Lilas qui regrette que la Ville ait préféré baser son appréciation du risque sur le DTA de 2024, "***fait en cinq minutes et pour certains bâtiments de l'école***".

Alors que ces craintes se manifestaient vivement devant l'école du 13^e arrondissement, débutait au même moment à la Cité des associations sur la Canebière (1^{er}) une formation lancée par les syndicats de l'Éducation nationale pour sensibiliser les enseignants aux risques de l'amiante. "***Ça fait 30 ans que l'amiante est interdite, qu'on sait qu'il suffit de respirer les fibres de cet isolant une seule fois pour potentiellement tomber malade. Mais rien n'y fait, la problématique est toujours préoccupante. On est bien loin d'appliquer l'étage le plus basique de la loi, c'est-à-dire faire un dossier technique amiante (DTA) pour chaque établissement. À ce jour, 30 % des écoles n'en ont pas. Quand elles en ont un, il est souvent obsolète. Et quand il est fait correctement, il n'y a personne pour le lire***", y critiquait Jean-François Negri de Sud Éducation 13, pour qui "***les Bouches-du-Rhône n'ont plus d'inspecteur académique référent en matière de santé depuis plus d'un an***", après un départ en retraite.

Vous n'avez à Marseille aucun risque grave et imminent, l'amiante est uniquement dans la colle, donc non volatile. „ PIERRE-MARIE GANOZZI, ADJOINT AU PLAN ÉCOLE

La Ville "n'a rien à cacher"

Charlotte, présente à la formation, a travaillé dans trois établissements de la région concernés par la présence d'amiante et déplore également "***le manque de transparence sur les risques***". "***On m'a dit que le danger était quasi nul mais les faux plafonds se sont avérés contaminés à l'amiante dans le DTA. Il fallait donc faire de gros travaux pour supprimer le risque encouru par***

"les profs, mais aussi par les enfants", précisait encore cette accompagnatrice d'élèves atteints de handicap.

"La plupart des patrons ne possèdent pas leurs locaux et pourtant, ils sont responsables de la santé de leurs employés. Pour nous, c'est pareil, mais l'État se défausse totalement!", s'étouffait Alain Durante, membre de la commission départementale sur la sécurité et la santé de l'Éducation nationale. Face au retard de l'État, les syndicats ont obtenu de la part du directeur académique des services de l'Éducation nationale un accord de principe en faveur d'un programme de formation, de la simplification de la procédure pour faire reconnaître l'exposition professionnelle à l'amiante, et d'un manuel élaboré par les collectivités territoriales (propriétaires du patrimoine scolaire) pour sensibiliser les plus de 4 millions de profs en France.

Du côté de la mairie, pour répondre à ces vives préoccupations, l'adjoint au plan école et en charge du bâti scolaire, Pierre-Marie Ganozzi, annonce la création de "**formations optionnelles**" proposées "**aux inspecteurs et aux directeurs d'établissement**" pour "**identifier et prévenir les risques**" liés à la présence d'amiante dans les écoles.

L'adjoint en charge du plan école martèle pour calmer les craintes : "**On n'a rien à cacher. Quand il y a de l'amiante, la Ville agit. Vous n'avez à Marseille aucun risque grave et imminent, puisque l'amiante est non volatile, présent dans la colle utilisée pour recouvrir le sol de dalles. Ça ne sert à rien de crier au loup !**"

Pierre-Marie Ganozzi défend un bilan de rénovations liées à l'amiante de 30 écoles sur les 470 que compte la ville en 2023, pour un montant de 500 000 euros. Avant de poursuivre : "**Pour autant, il faut qu'on accélère sur les formations. Je veux que ça devienne une réalité pour les personnels de l'Éducation nationale de pouvoir être formés par la Caisse régionale de retraite** (compétente pour la prévention des risques, NDLR) **et par des**

*entreprises spécialisées en désamiantage. Notre priorité, c'est la sécurité.
Alors ce programme de formation des enseignants, il se fera, et il coûtera
ce qu'il coûtera !.*

